

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

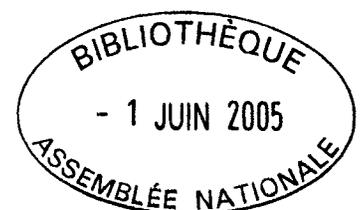
2005-
2006

ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS

AVRIL 2005

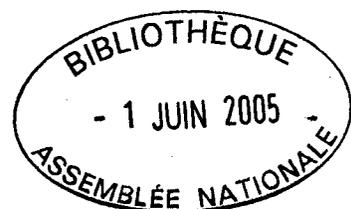
Québec 



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS
Étude des crédits 2005-2006

TABLE DES MATIÈRES

	page
Sommaire des crédits et de l'effectif	2
Budget 2005-2006	Crédits par supercatégories de dépenses 3
Programme 01	Sécurité, prévention et gestion interne
Programme 01.01	Direction et services supports à la gestion 4
Programme 01.02	Services correctionnels 9
Programme 01.03	Expertises judiciaires 14
Programme 01.04	Affaires policières et sécurité-protection 18
Programme 01.05	Sécurité civile et sécurité incendie 22
Programme 01.06	Éléments de gestion centrale 27
Programme 02	Sûreté du Québec
Programme 02.01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 31
Programme 02.02	Gestion interne et soutien 31
Programme 03	Organismes relevant du ministre
Programme 03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux 37
Programme 03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles 41
Programme 03.03	Bureau du coroner 45
Programme 03.04	Commissaire à la déontologie policière 49
Programme 03.05	Comité de déontologie policière 53



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DE L'EFFECTIF

VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES 2005-2006

PROGRAMMES / ÉLÉMENTS		Crédits initiaux 2005-2006 (k\$)	Crédits comparatifs 2004-2005 (k\$)	Effectif total (ETC) 2005-2006	Effectif total (ETC) 2004-2005
01	Sécurité, prévention et gestion interne				
01.01	Direction et services supports à la gestion	20 016,4	20 858,8	298	304
01.02	Services correctionnels	208 470,4	204 026,3	3 093	3 111
01.03	Expertises judiciaires	6 257,4	6 484,7	137	139
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	53 314,7 [1]	54 120,5 [1]	362	392
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	16 896,0 [2]	18 521,9 [2]	173	176
01.06	Éléments de gestion centrale	107 051,8	113 419,5	27	
	Total programme 01	412 006,7	417 431,7	4 090	4 122
02	Sûreté du Québec				
02.01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	282 756,9	274 071,7	1 762	1 765
02.02	Gestion interne et soutien	195 326,0	186 203,2	801	804
	Total programme 02	478 082,9 [3]	460 274,9 [3]	2 563 [3]	2 569
03	Organismes relevant du ministre				
03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux	13 511,6	14 539,9	204	207
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	3 045,1	3 071,5	31	33
03.03	Bureau du coroner	7 068,1	7 096,3	56	56
03.04	Commissaire à la déontologie policière	2 793,2	2 805,1	41	42
03.05	Comité de déontologie policière	1 817,6	2 011,4	21	22
	Total programme 03	28 235,6	29 524,2	353	360
	GRAND TOTAL	918 325,2	907 230,8	7 006 [4]	7 051
	ÉCART TOTAL		11 094,4	(45)	
	EN %		1,2%	(0,6%)	

[1] Incluant 1 719,6 k\$ en 2005-2006 en crédits permanents pour la sécurité à l'Assemblée nationale (1 939,6 k\$ en 2004-2005).

[2] Incluant 4 404,2 k\$ en crédits permanents pour l'aide aux sinistrés.

[3] Sûreté du Québec

	2005-2006 M\$	2004-2005 M\$
Crédits votés au programme 02	478,1	460,3
Revenus du Fonds des services de police provenant principalement de la tarification des services de base aux municipalités	226,5	219,0
Dépenses reliées à l'administration de la <i>Loi sur les armes à feu</i> comptabilisées dans un compte à fin déterminée extrabudgétaire et remboursées par le gouvernement fédéral	5,5	6,6
Budget d'investissements du Fonds des services de police	24,9	21,9
Total du niveau d'activités de la Sûreté du Québec	735,0	707,8

[4] Excluant les 3 763 effectifs de la SQ (policiers et civils) contribuant aux activités du Fonds des services de police.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

BUDGET 2005-2006

CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES

SUPERCATÉGORIES	2005-2006		2004-2005		VARIATION	
	k\$	%	k\$	%	k\$	%
RÉMUNÉRATION	439 971,3	47,9%	435 071,2	48,0%	4 900,1	1,1%
FONCTIONNEMENT	246 058,5	26,8%	245 053,5	27,0%	1 005,0	0,4%
AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL	188 194,0	20,5%	181 088,7	20,0%	7 105,3	3,9%
TRANSFERT	32 071,5	3,5%	33 320,7	3,7%	-1 249,2	-3,7%
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES	31,0	0,0%	31,0	0,0%	0,0	0,0%
BUDGET DE DÉPENSES	906 326,3	98,7%	894 565,1	98,6%	11 761,2	1,3%
IMMOBILISATIONS	29 903,1	3,3%	29 903,1	3,3%	0,0	0,0%
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	61,4	0,0%	61,4	0,0%	0,0	0,0%
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	29 964,5	3,3%	29 964,5	3,3%	0,0	0,0%
MOINS : AMORTISSEMENT	(17 965,6)	-2,0%	(17 298,8)	-1,9%	(666,8)	3,9%
TOTAL DES CRÉDITS	918 325,2	100,0%	907 230,8	100,0%	11 094,4	1,2%

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	01 - Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion

MANDAT

Outre le Cabinet du ministre, dont le mandat vise notamment à déterminer les orientations ministérielles, ce programme regroupe le Bureau du sous-ministre, la Direction de la coordination, la Direction des communications, la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et des enquêtes ainsi que la Direction générale des services à la gestion.

LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre coordonne l'ensemble des activités du Ministère et conseille le ministre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (L.R.Q., c. M-19.3) et toutes les lois ayant des incidences sur la gestion du Ministère.

- La Direction des affaires juridiques

Sous la responsabilité du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques fournit des services juridiques portant sur les matières relevant du ministère de la Sécurité publique. À ce chapitre, notamment, elle formule des avis, prépare la législation et assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés.

- La Direction de la coordination

La Direction de la coordination a comme responsabilité de coordonner les dossiers ministériels et sectoriels, plus particulièrement ceux ayant trait aux relations fédérales/provinciales, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la coopération internationale, à la condition féminine et autres dossiers sociaux, au traitement des plaintes au Ministère, à l'éthique et à certaines responsabilités ministérielles liées à la *Loi sur la sécurité civile*.

- La Direction de la vérification interne et des enquêtes

Le mandat de cette direction est de soutenir la haute direction et les gestionnaires dans l'amélioration des pratiques de gestion et de vérifier si les ressources sont gérées de façon optimale et conformément au cadre réglementaire; elle propose également des outils de gestion facilitant l'atteinte de la mission et des objectifs stratégiques. En outre, par des examens et des enquêtes administratives, elle offre un éclairage objectif et indépendant sur des situations susceptibles de nuire à une saine gestion du Ministère et d'entacher sa réputation.

- La Direction des communications

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère en matière d'orientations et de stratégies de communication. Elle assume également des responsabilités en gestion documentaire et en prestation électronique de services. De plus, cette direction informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère; elle offre des services-conseils et du soutien aux directions générales en ce qui a trait aux communications.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion conseille les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des gestionnaires en matière de planification et de politiques, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère. Elle est composée des unités administratives suivantes :

- La Direction de la planification et des politiques

La Direction de la planification et des politiques est responsable de l'élaboration du plan stratégique du Ministère ainsi que des activités qui s'y rapportent, notamment la veille, la recherche et le suivi en matière de reddition de comptes. Elle conseille également les autorités ministérielles sur des questions de nature institutionnelle ou intersectorielle, de même que sur l'élaboration de politiques et d'orientations ministérielles et interministérielles.

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	01 - Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion

MANDAT

- La Direction des ressources humaines

Cette direction assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de planification de la main-d'œuvre, de dotation, de développement organisationnel, de santé et sécurité au travail, d'interprétation et d'application des conditions de travail des employés. Elle offre également aux gestionnaires et au personnel des services d'aide individuelle et d'assistance sur les avantages sociaux et la rémunération. Enfin, elle négocie les conditions de travail des corps d'emploi exclusifs au Ministère, et ce, en conformité avec le mandat confié par le Conseil du trésor et en fonction des besoins ministériels.

- La Direction des technologies de l'information et des acquisitions

Cette direction conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale des technologies de l'information. Elle est responsable du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques, de l'élaboration des procédés et méthodes régissant l'utilisation des technologies de l'information ainsi que de la gestion de l'infrastructure technologique du Ministère. Elle assure la coordination du cadre réglementaire d'adjudication des contrats, de l'approvisionnement et de la téléphonie. Enfin, elle est responsable de l'acquisition des immobilisations pour l'ensemble des directions du Ministère.

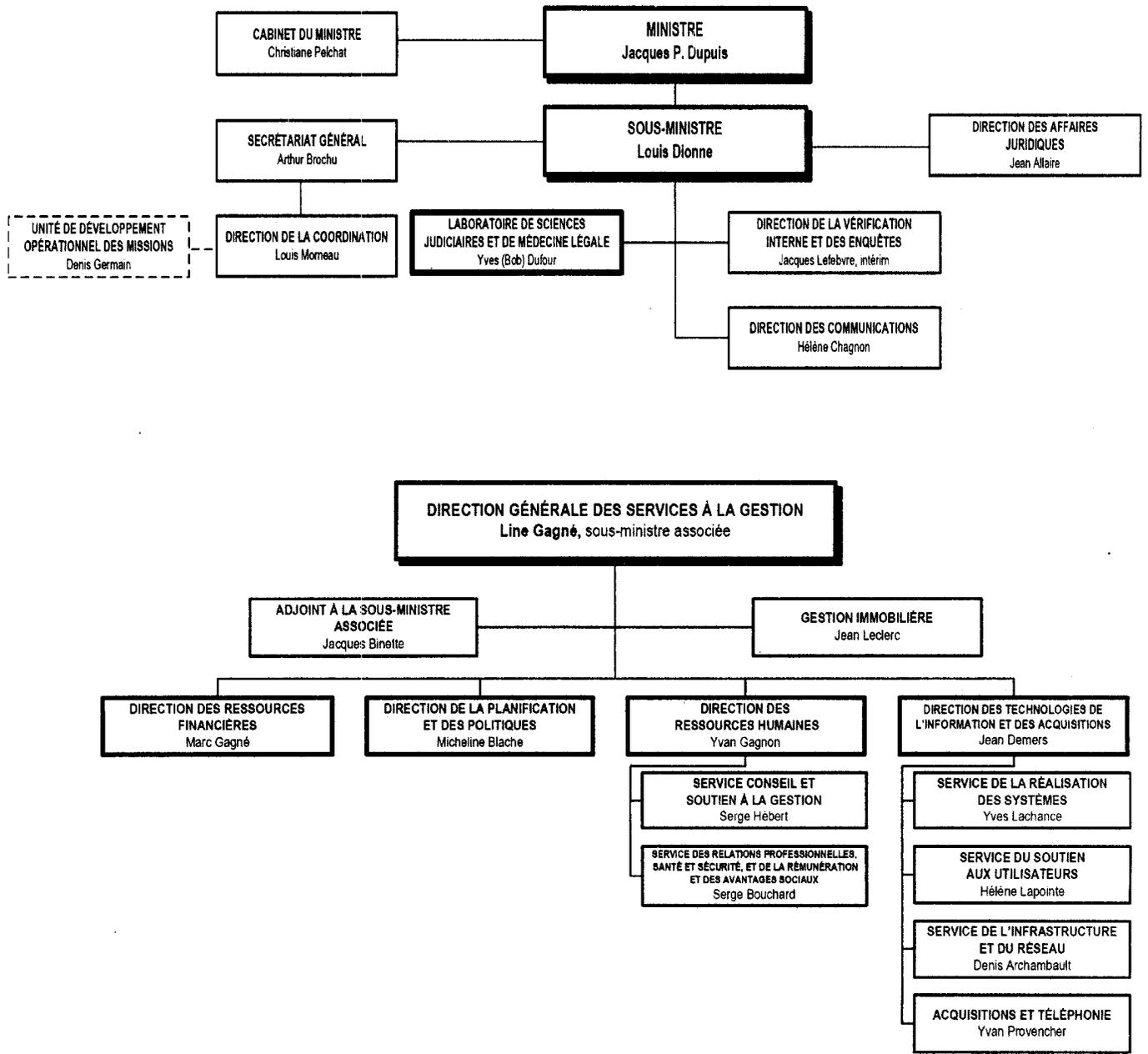
- La Direction des ressources financières

Cette direction a pour mandat de conseiller les autorités et les gestionnaires en matière de gestion financière. À cette fin, elle assure la production et la mise à jour du plan de gestion financière, coordonne, dans le cadre du cycle budgétaire du gouvernement, les travaux relatifs à l'élaboration du budget, la préparation de l'étude des crédits et des engagements financiers de 25,0 k\$ et plus du Ministère. De plus, elle établit et supervise les activités de suivi budgétaire, effectue les études et analyses des dossiers qui lui sont confiés et tient la comptabilité officielle des revenus et recettes de même que des dépenses et déboursés du Ministère.

- Le Service de la gestion immobilière

Ce service a pour mandat de conseiller les autorités et les gestionnaires du Ministère au regard de leurs projets immobiliers et de gérer l'ensemble des espaces locatifs sous entente d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Enfin, il fournit le support et le conseil aux gestionnaires en matière de gestion immobilière.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	5	5		
Cadres	16	16		
Professionnels	135	141	(6)	(4,3)
Techniciens	85	86	(1)	(1,2)
Personnel de bureau	53	52	1	1,9
Agents de la paix				
Ouvriers	2	2		
Effectif régulier autorisé	296	302	(6)	(2,0)
Effectif total autorisé	298	304	(6)	(2,0)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>01-Direction et services supports à la gestion</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion</i>			
Supercatégorie	Crédits 2005-2006	Crédits comparatifs 2004-2005	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	16 905,0	17 273,6	(368,6)	(2,1)
<i>Fonctionnement</i>	2 925,0	3 348,8	(423,8)	(12,7)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	176,4	226,4	(50,0)	(22,1)
<i>Créances douteuses et autres</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	20 006,4	20 848,8	(842,4)	(4,0)
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	20 016,4	20 858,8	(842,4)	(4,0)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	296	302	(6)	(2,0)
<i>Effectif total autorisé</i>	298	304	(6)	(2,0)

01.01 Direction et services supports à la gestion

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Réallocation entre supercatégories</i>	131,6	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(500,2)</u>	(368,6)

Fonctionnement:

<i>Réallocation entre supercatégories</i>	(81,6)	
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(342,2)</u>	(423,8)

Transfert :

<i>Réduction du budget discrétionnaire du ministre</i>		(50,0)
--	--	--------

Total des variations budgétaires

(842,4)

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	02-Services correctionnels
Responsable	Mme Christine Desforges, sous-ministre associée

MANDAT

En tant que composante du système de justice pénale, la Direction générale des services correctionnels (DGSC) travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de la communauté, afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures non sentencielles et sentencielles appropriées aux personnes reconnues coupables d'un crime;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, auprès des personnes qui lui sont confiées, la prise en charge de leurs responsabilités, et ce, dans le respect de leurs droits;
- de travailler activement à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Cette direction applique principalement la *Loi sur les services correctionnels* et ses règlements, certains articles du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* et de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*.

La Direction générale est sous la responsabilité de la sous-ministre associée, qui est secondée par quatre directions générales adjointes (DGA). La sous-ministre associée et les DGA sont appuyés et conseillés par la Direction de la liaison et des affaires autochtones, la Direction du développement et du conseil à l'organisation et la Direction de la sécurité.

-Les directions générales adjointes (DGA)

Les quatre DGA sont responsables de la coordination des services correctionnels de leur territoire respectif. Ces directions s'assurent de la réalisation de la mission de la DGSC, de la gestion du réseau correctionnel québécois et exercent par délégation les pouvoirs de la directrice générale de la DGSC. Elles assument la gestion des services correctionnels fournis par les directions régionales dans leur territoire, les établissements de détention et les directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert lorsqu'il y a lieu et, à ce titre, implantent et gèrent les services correctionnels dans leur territoire. Elles suscitent la participation de la communauté à la réinsertion sociale des contrevenants et établissent des partenariats avec les ressources communautaires de leur région.

-Les directions régionales (DR)

Les douze directions régionales suscitent la participation de la communauté à la réinsertion sociale de leurs contrevenants et établissent des partenariats avec les ressources communautaires et institutionnelles de leur région. De plus, elles s'assurent de la cohérence du système correctionnel provincial et de la qualité des services à la clientèle en suscitant l'adhésion et la participation de leur personnel à la mise en œuvre des politiques, des programmes, des directives et des instructions, ainsi qu'à l'application de protocoles et ententes à caractère provincial.

-Les établissements de détention

Les dix-neuf établissements de détention assurent l'administration des sentences d'incarcération dans le respect des lois et dans le sens des valeurs et orientations mises de l'avant par la DGSC. Ils sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes et prévenues qui leur sont confiées, ainsi que de la réalisation de leurs évaluations et de leur suivi. Ils doivent assurer le transport, les escortes et l'encadrement nécessaires pour les comparutions à la cour et les transferts vers d'autres établissements carcéraux et hospitaliers.

-Les directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert (DESMO)

Les dix-neuf DESMO sont responsables des activités touchant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels et des activités de suivi (encadrement et accompagnement) des personnes contrevenantes en milieu ouvert qui font l'objet de mesures sentencielles (sursis, probation, libération conditionnelle ou absence temporaire).

-La Direction de la liaison et des affaires autochtones (DLAA)

La DLAA assure les fonctions d'analyse, de transmission et de suivi des requêtes et assume le rôle de secrétariat de la DGSC. Cette direction joue également un rôle de conseil et de support auprès de la sous-ministre associée en matière de communications internes et externes, d'affaires corporatives, autochtones et de gestion documentaire. De plus, elle coordonne le dossier des relations fédérales provinciales et territoriales.

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	02-Services correctionnels
Responsable	Mme Christine Desforges, sous-ministre associée

MANDAT

-La Direction du développement et du conseil à l'organisation (DDCO)

La DDCO est une unité qui exerce un rôle de conseil, d'expertise et de service au réseau correctionnel auprès de la sous-ministre associée, des directrices et directeurs généraux adjoints ainsi qu'auprès des gestionnaires et du personnel de la DGSC. Son action a une portée provinciale et globale à l'ensemble du réseau afin de répondre à des besoins spécifiques des unités administratives du réseau correctionnel. Elle est composée des trois services suivants :

o **Le Service des programmes**

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière de planification stratégique, de développement d'évaluation et de suivi de programmes et de politiques, de planification et de développement de protocoles et d'ententes à caractère provincial, d'évaluation et de recherche dans le domaine pénal et correctionnel.

o **Le Service du soutien au réseau**

Son rôle est de soutenir la DGSC en matière de normalisation et de standardisation des procédés de travail. Elle agit également à titre de support conseil en droit auprès des intervenants du réseau. Ce service supporte le réseau correctionnel dans la mise en œuvre des orientations et des politiques de prestation de services à la clientèle.

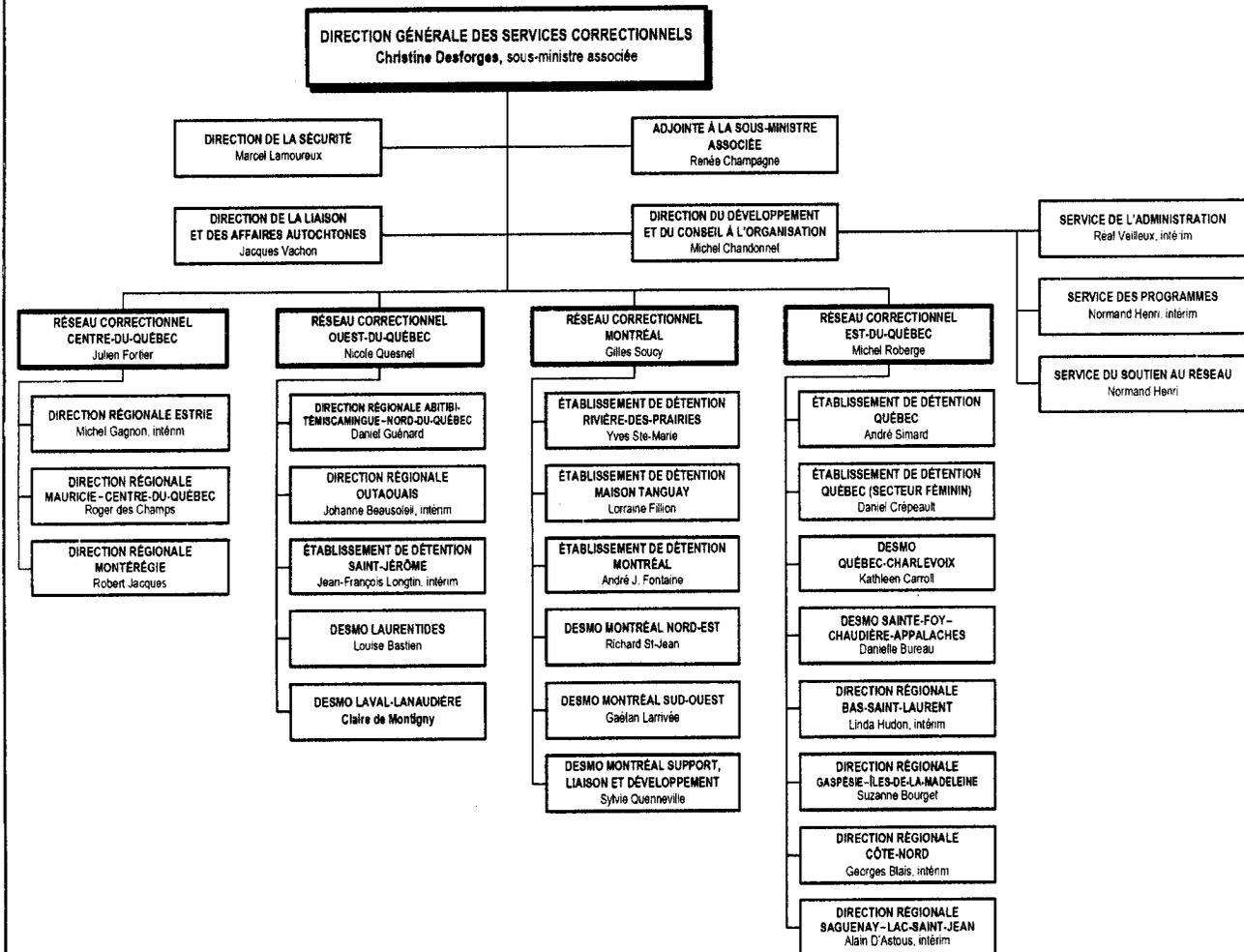
o **Le Service de l'administration**

Son rôle est de soutenir la DGSC et de coordonner les activités en matière de planification et de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles tout en assurant les liens fonctionnels avec les unités centrales du ministère.

-La Direction de la sécurité

La Direction de la sécurité est une unité de service au réseau correctionnel et de conseil à la sous-ministre associée, aux directrices et directeurs régionaux adjoints ainsi qu'aux gestionnaires du réseau correctionnel en matière de sécurité. Cette unité est également responsable du contrôle de l'utilisation de la capacité carcérale, de la gestion du dossier concernant les témoins repentis et de la gestion de crise.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	301	303	(2)	(0,7)
Professionnels	429	438	(9)	(2,1)
Techniciens	55	52	3	5,8
Personnel de bureau	257	265	(8)	(3,0)
Agents de la paix	1834	1835	(1)	(0,1)
Ouvriers	105	104	1	1,0
Effectif régulier autorisé	2981	2997	(16)	(0,5)
Effectif total autorisé	3093	3111	(18)	(0,6)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>02-Services correctionnels</i>			
RESPONSABLE:	<i>Mme Christine Desforges, sous-ministre associée</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2005-2006</i>	<i>Crédits comparatifs 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	161 325,5	156 733,3	4 592,2	2,9
<i>Fonctionnement</i>	46 919,8	46 998,0	(78,2)	(,2)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	215,1	285,0	(69,9)	N/A
<i>Créances douteuses et autres</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	208 460,4	204 016,3	4 444,1	2,2
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	208 470,4	204 026,3	4 444,1	2,2
<i>Effectif régulier autorisé</i>	2 981	2 997	(16)	(0,5)
<i>Effectif total autorisé</i>	3 093	3 111	(18)	(0,6)

DRF/160 (2005-2006)

01.02 Services correctionnels

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Réallocation entre éléments</i>		
- Révision des coûts de contribution d'employeur (CSST)	1 060,4	
- Coûts liés à une décision de la Commission des lésions professionnelles	1 000,0	
- Hausse des dépenses liées à l'intégration de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	200,0	
- Escortes au Nunavik et gardiennage dans le Nord du Québec	1 156,3	
- Progression salariale et des coûts de vacances du nouveau personnel	<u>2 500,0</u>	5 916,7
 <i>Réallocation entre supercatégories</i>		
		69,9
<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>		
		(1 294,4)
<i>Transfert du programme Alcofrein à la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ)</i>		
		<u>(100,0)</u>
		4 592,2

Fonctionnement :

<i>Réallocation entre éléments</i>	221,8	
<i>Transfert du programme Alcofrein à la SAAQ</i>	<u>(300,0)</u>	(78,2)

Transfert:

<i>Réallocation entre supercatégories</i>	<u>(69,9)</u>	(69,9)
---	---------------	---------------

Total des variations budgétaires	4 444,1
---	----------------

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	03-Expertises judiciaires
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre M. Yves (Bob) Dufour, directeur du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

MANDAT

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (Laboratoire) est une unité autonome de service qui a pour mandat d'effectuer, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises impartiales dans différents domaines hautement spécialisés.

Le Laboratoire recueille des éléments de preuve et d'expertise judiciaire dans le domaine de la médecine légale. Ainsi les autopsies pratiquées par les pathologistes, à la demande des coroners, permettent de déterminer les causes du décès et d'aider à comprendre les circonstances dans les cas d'homicide, d'accident, de suicide ou de mort subite.

Au chapitre des expertises toxicologiques, les spécialistes analysent des prélèvements biologiques et d'autres pièces afin de déceler la présence d'alcool, de drogues ou d'autres poisons et leur concentration, dans les cas notamment de mort suspecte, d'homicide, de conduite avec facultés affaiblies et d'agression sexuelle.

En biologie, les spécialistes du Laboratoire effectuent des prélèvements et des analyses de substances biologiques comme le sang, le sperme, les cheveux et les poils à des fins d'identification et de comparaison en utilisant des examens microscopiques, des procédés biochimiques ou des analyses d'ADN. À cet égard, le Laboratoire continue d'alimenter le Fichier criminalistique québécois de la Banque nationale de données génétiques qui permet d'effectuer des appariements entre les profils génétiques trouvés sur les scènes de crime et les données conservées dans le fichier des personnes condamnées. De plus, le Laboratoire s'est mis au diapason des autres juridictions nord-américaines et participe à l'échange d'information avec ces dernières.

En génie électronique et informatique, divers tests de comportement physique et électronique de même que l'analyse des progiciels permettent au Laboratoire de certifier les machines à sous et appareils de loterie vidéo exploités par Loto-Québec.

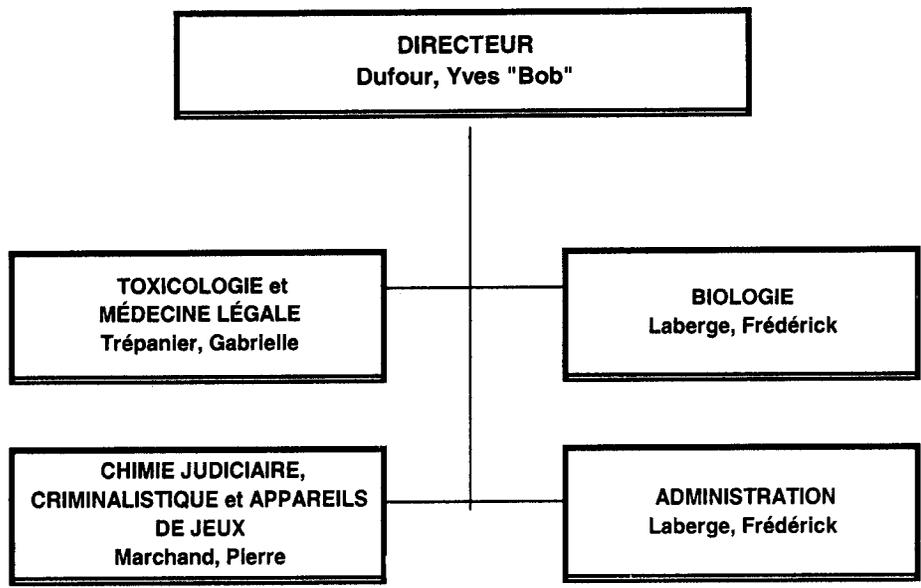
Le Laboratoire fournit également plusieurs autres expertises dans des domaines très variés, tels :

- les armes à feu;
- l'analyse de documents pour identifier des écritures, des caractères d'impression ou des méthodes de production;
- l'examen de matériaux comme les peintures, les vêtements, les fibres, les résidus d'explosifs ou d'incendie à des fins d'identification ou d'appariement;
- l'analyse avec l'aide de nouveaux équipements électroniques des images de bande vidéo pour les traiter, les améliorer et les imprimer;
- la certification des solutions d'alcool type et les appareils de détection d'alcool utilisés par les policiers.

Lorsque les circonstances l'exigent, le Laboratoire donne aussi l'assistance sur les scènes de crime majeur. Ses spécialistes assistent et conseillent les policiers et les substituts du procureur général dans leur processus d'enquête et les tribunaux les reconnaissent comme experts dans leur domaine respectif lorsqu'ils doivent témoigner sur les résultats de leurs travaux.

Enfin, les pathologistes du Laboratoire enseignent la pathologie médico-légale aux médecins résidents de quatre universités québécoises et offrent des cours de formation continue aux policiers à l'École nationale de police du Québec.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	5	5		
Professionnels	66	67	(1)	(0,0)
Techniciens	47	47		
Personnel de bureau	19	20	(1)	(0,1)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	137	139	(2)	(0,0)
Effectif total autorisé	137	139	(2)	(0,0)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>03-Expertises judiciaires</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre</i> <i>M. Yves (Bob) Dufour, directeur du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale</i>			
Supercatégorie	Crédits 2005-2006	Crédits comparatifs 2004-2005	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	4 903,2	5 130,5	(227,3)	(4,4)
<i>Fonctionnement</i>	1 354,2	1 354,2		
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	6 257,4	6 484,7	(227,3)	(3,5)
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS				
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	6 257,4	6 484,7	(227,3)	(3,5)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	137	139	(2)	(1,4)
<i>Effectif total autorisé</i>	137	139	(2)	(1,4)

01.03 Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

Diverses mesures de réduction de dépenses

(227,3) (227,3)

Total des variations budgétaires

(227,3)

Identification	Titre
Programme	01 - Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	04 - Affaires policières et sécurité-protection
Responsable	M. Paul Girard, sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité

MANDAT

La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a pour mandat de conseiller les autorités du Ministère en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité, d'affaires policières autochtones et de maintien de l'ordre public.

À cette fin, la Direction générale est chargée d'élaborer et de proposer des politiques applicables en ces domaines. Elle veille à l'application des lois relatives au milieu policier et à la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention. Également, elle délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité. De plus, elle doit protéger l'intégrité physique des personnes et des biens qui lui sont confiés dans le cadre des activités législatives, exécutives et judiciaires de l'État. Enfin, la Direction générale gère le programme de services policiers en milieu autochtone.

La Direction générale compte cinq unités administratives : la Direction de l'organisation et des pratiques policières, la Direction des affaires autochtones, la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, la Direction des services de sécurité et de protection et la Direction de l'inspection des services policiers.

-La Direction de l'organisation et des pratiques policières

Cette direction est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1). Elle conseille les autorités du Ministère sur toute question relative à l'organisation des services policiers, à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du ministre. Elle favorise la coordination des activités policières. Elle est aussi responsable de la mise en œuvre de la politique en matière d'approche de police communautaire. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité* (L.R.Q., chapitre A-8) et effectue les recommandations d'usage relatives à la *Loi sur les explosifs* (L.R.Q. chapitre E-22) en ce qui a trait à la révision d'une décision de la Sûreté du Québec ou au retrait des permis.

-La Direction des affaires autochtones

La Direction des affaires autochtones soutient la création, le maintien, la prestation et le financement des services policiers dans les communautés autochtones (services de police, constables spéciaux et corps de police). Pour ce faire, des ententes tripartites sont négociées entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones du Québec. Elle agit également comme conseillère auprès des autorités du Ministère pour toute problématique de sécurité publique dans les communautés autochtones et assume par ailleurs un rôle de liaison avec ces dernières.

-La Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Cette direction fournit aux autorités diverses études et analyses contribuant à la détermination des priorités et stratégies ministérielles d'intervention en matière de criminalité et de lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Elle exerce aussi ses fonctions en favorisant le développement et la promotion de la prévention de la criminalité au Québec et elle coordonne l'action des différents partenaires impliqués en ce domaine. Enfin, elle voit à la mise en œuvre de la politique ministérielle en prévention de la criminalité.

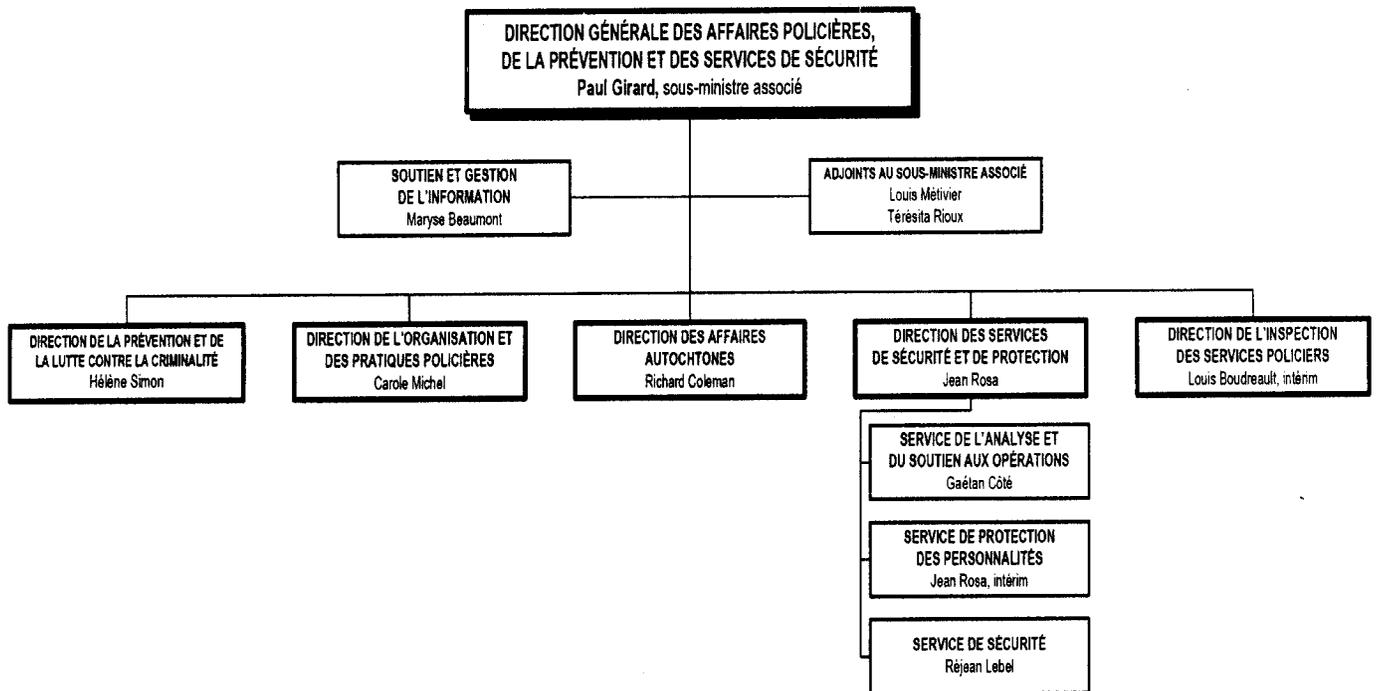
-La Direction des services de sécurité et de protection

Cette direction remplit un double mandat. En premier lieu, elle assure le transport et la protection des membres du Conseil exécutif (ministres), du président de l'Assemblée nationale et de toute autre personne désignée par l'autorité compétente. Deuxièmement, elle prend en charge la protection de la magistrature ainsi que le maintien de la paix et du bon ordre dans les palais de justice ou dans tout autre édifice désigné par l'autorité compétente. Elle contribue ainsi au maintien de l'intégrité des fonctions jugées névralgiques de l'État québécois.

-La Direction de l'inspection des services policiers

Cette direction assume l'inspection de l'administration de l'ensemble des corps de police du Québec ainsi que des activités de leurs membres et des constables spéciaux.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	18	18		
Professionnels	51	51		0,0
Techniciens	7	7		
Personnel de bureau	22	26	(4)	(15,4)
Agents de la paix	260	289	(29)	(10,0)
Ouvriers	3	0	3	
Effectif régulier autorisé	361	391	(30)	(7,7)
Effectif total autorisé	362	392	(30)	(7,7)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>04-Affaires policières et sécurité-protection</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Paul Girard, sous-ministre associé</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2005-2006</i>	<i>Crédits comparatifs 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	20 602,3	20 970,1	(367,8)	(1,8)
<i>Fonctionnement</i>	5 800,4	5 849,1	(48,7)	(0,8)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	26 902,0	27 291,3	(389,3)	(1,4)
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	53 304,7	54 110,5	(805,8)	(1,5)
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	53 314,7	54 120,5	(805,8)	(1,5)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	361	391	(30)	(7,7)
<i>Effectif total autorisé</i>	362	392	(30)	(7,7)

DRF/160 (2005-2006)

01.04 Affaires policières et sécurité-protection

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>		(1 485,8)	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
- Augmentation du nombre de gardes du corps	700,0		
- Registre des délinquants sexuels, augmentation de la sécurité à la cour d'appel de l'édifice Ernest-Cormier et à la cour itinérante			
	<u>628,0</u>	1 328,0	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>		<u>(210,0)</u>	(367,8)

Fonctionnement:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>		(200,0)	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>		<u>151,3</u>	(48,7)

Transfert:

<i>Diminution de subventions</i>			
- École nationale de police du Québec	(370,0)		
- Programme ACCES-TABAC	(340,0)		
- Prévention de la criminalité	<u>(80,0)</u>	(790,0)	
<i>Financement des priorités ministérielles</i>			
- Indexation des ententes de services policiers autochtones		342,0	
<i>Réallocation entre supercatégories</i>		<u>58,7</u>	(389,3)

Total des variations budgétaires

(805,8)

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	05-Sécurité civile et sécurité incendie
Responsable	M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

MANDAT

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a pour mandat d'assurer la mise en place de mesures et d'activités visant à prévenir les événements pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et causer des dommages aux biens, de réduire les effets de ces événements s'ils se produisent malgré tout et de faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de sa vocation se traduit par des activités de planification, de coordination, de prévention, d'expertise, d'intervention, de formation et d'assistance financière.

-La Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie

Cette direction est responsable du suivi de la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité civile* et de la *Loi sur la sécurité incendie*, ainsi que du développement et de la mise en œuvre des orientations ministérielles sur la prévention des incendies et des sinistres. Ses actions visent à éliminer ou réduire les risques, planifier et préparer les interventions, atténuer les conséquences prévisibles et favoriser le rétablissement lors de tels événements. Elle est également responsable de l'élaboration, de la mise en place, de l'encadrement et de l'évaluation de politiques, de normes et de programmes en sécurité civile et en sécurité incendie. Plus particulièrement, elle conçoit et met en œuvre les orientations ministérielles et les politiques qui encadrent la sécurité civile et la sécurité incendie. Elle gère aussi les banques de données, encadre la formation et diffuse de l'information en ces matières. Elle conçoit des programmes et des outils de sensibilisation de la population à la prévention des incendies et des sinistres. Finalement, une équipe de conseillers en région soutient les autorités municipales et régionales dans l'application de la *Loi sur la sécurité incendie*.

-La Direction des opérations territoriales de la sécurité civile

Cette direction est responsable de la planification et de la coordination des activités régionales de la sécurité civile et des opérations sur le territoire. Avec quinze points de service répartis à travers le Québec, la direction offre aux autorités municipales et régionales, aux industries, aux organismes bénévoles et aux autres intervenants, les conseils et l'information dont ils ont besoin pour planifier la sécurité civile sur leur territoire. Elle assure la mise en œuvre des plans d'intervention nationaux et régionaux permettant de mobiliser et de coordonner les ressources gouvernementales lors de situations d'urgence ou de sinistres. Elle supervise sept directions régionales et le Centre national de veille de la sécurité publique qui a pour mission d'anticiper les événements, réels ou imminents, pouvant avoir des conséquences sur la sécurité civile. Fonctionnel depuis avril 2002, ce centre a été mis en place en vue d'informer et d'alerter les autorités gouvernementales et ministérielles, les membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec ainsi que tous les autres partenaires concernés.

-La Direction de l'assistance financière et de l'administration

Cette direction élabore et recommande aux autorités gouvernementales des programmes d'aide financière visant à assurer le retour à une situation normale des personnes, des entreprises, des municipalités et des organismes qui ont subi des préjudices en raison d'un sinistre, d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes ou de l'imminence de l'un de ces événements, conformément aux articles 100 à 122 de la *Loi sur la sécurité civile*. Lorsqu'un programme est établi, elle effectue le traitement et l'analyse de l'ensemble des réclamations soumises par les sinistrés et détermine l'aide financière pouvant leur être octroyée.

Également, cette direction planifie, coordonne, prépare et négocie les réclamations des ministères et organismes du gouvernement du Québec relatives aux dépenses supplémentaires engagées à la suite d'un sinistre majeur, en vue de les présenter au gouvernement fédéral dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Enfin, elle apporte le soutien de premier niveau dans la gestion des ressources internes à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	05-Sécurité civile et sécurité incendie
Responsable	M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

MANDAT

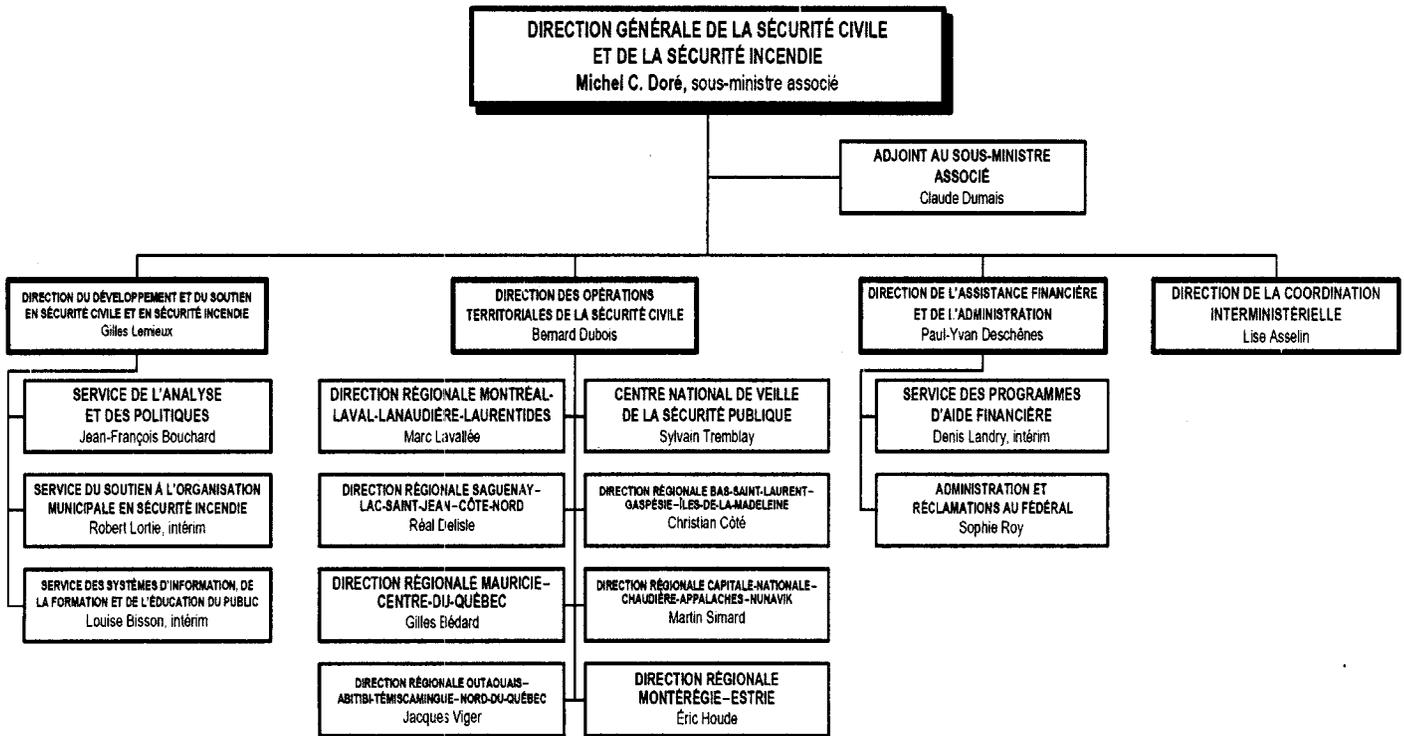
La Direction de la coordination interministérielle

Cette direction encadre les activités de coordination avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, ainsi qu'avec tous les partenaires hors Québec : fédéral, provinciaux, territoriaux de même qu'internationaux. À ce titre, elle est responsable de l'organisation et du suivi des rencontres du Comité de sécurité civile du Québec, présidé par le secrétaire général du gouvernement, et auquel siègent les sous-ministres des ministères les plus directement interpellés par le dossier de la sécurité civile. Elle est également responsable de l'encadrement de l'élaboration du Plan national de sécurité civile, ainsi que de l'encadrement de la mise en œuvre du Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion en cas d'urgence, signé par le premier ministre en 2002. De plus, cette direction est responsable de la coordination de toutes les activités de planification stratégique pour la direction générale, ainsi que de toutes les activités en découlant.

ORGANISATION

01.05 Sécurité civile et sécurité incendie

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	14	14		
Professionnels	118	119	(1)	(0,8)
Techniciens	9	9		
Personnel de bureau	32	34	(2)	(5,9)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	173	176	(3)	(1,7)
Effectif total autorisé	173	176	(3)	(1,7)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>05-Sécurité civile et sécurité incendie</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Michel C. Doré, sous-ministre associé</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2005-2006</i>	<i>Crédits comparatifs 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution) k\$</i>	
			<i>%</i>	
<i>Rémunération</i>	10 172,2	10 909,6	(737,4)	(6,8)
<i>Fonctionnement</i>	1 941,3	2 089,8	(148,5)	(7,1)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	4 778,0	5 518,0	(740,0)	(13,4)
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	16 891,5	18 517,4	(1 625,9)	(8,8)
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,5	4,5		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	4,5	4,5		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	16 896,0	18 521,9	(1 625,9)	(8,8)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	173	176	(3)	(1,7)
<i>Effectif total autorisé</i>	173	176	(3)	(1,7)

01.05 Sécurité civile et sécurité incendie

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(737,4)</u>	(737,4)
--	----------------	----------------

Fonctionnement

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(148,5)</u>	(148,5)
--	----------------	----------------

Transfert:

Réduction ou report de subventions

- Schémas de couverture de risques

(490,0)

- École nationale des pompiers du Québec

(250,0)

(740,0)

Total des variations budgétaires

(1 625,9)

Identification	Titre
Programme	01-Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	06-Éléments de gestion centrale
Responsables	M. Louis Dionne, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion

MANDAT

Cet élément de programme regroupe certaines dépenses imputées centralement pour fin d'allégement administratif. Il s'agit des contributions du Ministère à titre d'employeur, du budget d'investissements et de la dépense afférente en amortissement, du coût du loyer du parc immobilier et des autres éléments de gestion centrale.

LES CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEUR

Ce poste regroupe les enveloppes affectées aux contributions d'employeur pour la Régie des rentes, les programmes de santé, l'assurance emploi, les assurances collectives et une partie de la contribution du Ministère à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Il s'agit des crédits relatifs aux projets de développement informatique et aux acquisitions courantes en immobilisations (ameublement, équipement, flotte automobile, etc.).

AUTRES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES

Ces dépenses regroupent le coût du loyer du parc immobilier du Ministère, des télécommunications, du courrier, de la messagerie, de l'amortissement afférent aux investissements et autres services communs.

Organigramme

SANS OBJET

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Administrateurs d'Etat				
Cadres				
Professionnels	1		1	
Techniciens				
Personnel de bureau	3		3	
Agents de la paix	22		22	
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	26	0	26	
Effectif total autorisé	27	0	27	

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>01-Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>06-Éléments de gestion centrale</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre</i> <i>Mme Line Gagné, sous-ministre associée</i>			
Supercatégorie	Crédits 2005-2006	Crédits comparatifs 2004-2005	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	26 115,9	26 482,8	(366,9)	(1,4)
<i>Fonctionnement</i>	79 093,4	85 094,2	(6 000,8)	(7,1)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>	31,0	31,0		
BUDGET DE DÉPENSES	105 240,3	111 608,0	(6 367,7)	(5,7)
<i>Immobilisations</i>	6 522,6	6 522,6		
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	6 522,6	6 522,6		
<i>Moins: Amortissement</i>	(4 711,1)	(4 711,1)		
TOTAL :	107 051,8	113 419,5	(6 367,7)	(5,6)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	26		26	
<i>Effectif total autorisé</i>	27		27	

DRF/160 (2005-2006)

01.06 Éléments de gestion centrale

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Réallocation entre éléments et financement des priorités ministérielles</i>	<u>(366,9)</u>	(366,9)
--	----------------	----------------

Fonctionnement :

<i>Révision tarifaire des loyers de la SIQ</i>	(3 754,4)	
<i>Réduction du budget relatif aux travaux d'aménagement</i>	(309,5)	
<i>Réallocation entre éléments et financement des priorités ministérielles</i>	(1 973,4)	
<i>Transfert du MJQ pour loyers</i>	<u>36,5</u>	(6 000,8)

Total des variations budgétaires

(6 367,7)

Identification	Titre
Programme	02 – Sûreté du Québec
Éléments	01 – Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 02 – Gestion interne et soutien
Responsable	Monsieur Normand Proulx, directeur général

MANDAT

Tel que défini dans la *Loi sur la police*, la Sûreté du Québec, ainsi que chacun de ses membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et, selon sa compétence, les infractions aux lois ou aux règlements et d'en rechercher les auteurs.

Pour réaliser sa mission, la Sûreté assure la sécurité des personnes et des biens, sauvegarde les droits et les libertés, respecte les victimes et est attentive à leurs besoins et elle coopère avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans sa composition, la Sûreté favorise une représentativité adéquate du milieu qu'elle dessert.

À cet égard, la Sûreté applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le *Code criminel*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la *Loi sur les explosifs* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

De même, elle est chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, dont le *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur l'assurance automobile*, la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, la *Loi sur les explosifs*, la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité*, la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*, la *Loi sur la Société des alcools* et la *Loi sur les permis d'alcool*.

En ce qui a trait à la compétence de la Sûreté, le législateur québécois précise que :

La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec.

La Sûreté a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers. [L.Q., chapitre 12, art. 50].

La Sûreté du Québec peut être appelée [...] à suppléer un corps de police municipal.

Les services de la Sûreté du Québec peuvent aussi, dans les cas et selon les tarifs établis par règlement du gouvernement, être mis à la disposition de toute personne. Ses services peuvent également, pour des motifs d'intérêt public et lorsqu'une situation particulière le justifie, être mis à la disposition de toute personne, aux frais de cette dernière, par entente conclue entre celle-ci et le ministre. » [L.Q., chapitre 12, art. 51].

La Sûreté du Québec assure un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police. [L.Q., chapitre 12, art. 52].

Les services offerts par la Sûreté du Québec sont définis en grande partie par la *Loi sur la police*. Elle offre aux citoyens, aux autres organisations policières et à l'État, trois grandes catégories de services dans chacun des quatre domaines d'intervention, soit la gendarmerie, les enquêtes, les services de soutien et les mesures d'urgence.

Services généraux

Ces services sont rendus sur le territoire de la Sûreté, c'est-à-dire dans les MRC desservies ainsi que sur les routes de juridiction provinciale. Ils sont fournis par les postes de MRC ou les postes autoroutiers. Il s'agit en fait des services de base que fournissent les corps policiers municipaux. Ils comprennent notamment la patrouille 24 heures sur 24, la réponse aux demandes d'aide des citoyens, l'application des lois, la prévention du crime, les activités en matière de relations communautaires et la collaboration avec les responsables locaux afin d'identifier et de résoudre les problèmes de sécurité publique.

Services spécialisés

Les services spécialisés de la Sûreté du Québec sont offerts sur l'ensemble du territoire québécois, tant aux services policiers municipaux, qui doivent fournir des services de niveau 1 à 5 selon la taille de leur population, qu'à l'ensemble des unités de la Sûreté.

On trouve notamment dans cette catégorie, les enquêtes criminelles complexes, le soutien aux enquêtes et la prise en charge de situations d'urgence civiles et policières.

Identification	Titre
Programme	02 – Sûreté du Québec
Éléments	01 – Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 02 – Gestion interne et soutien
Responsable	Monsieur Normand Proulx, directeur général

MANDAT

En vertu de la *Loi sur la police*, la Sûreté du Québec dispense de tels services lorsque les événements qui surviennent dans un territoire donné dépassent le niveau de responsabilité du service policier municipal ou de l'unité de la Sûreté. Elle fournit aussi de tels services lorsque l'ampleur d'un événement exige son soutien.

Services nationaux

La Sûreté assume plusieurs rôles. Elle intervient lorsque des problèmes surviennent sur une vaste échelle. Elle gère des enquêtes complexes au niveau provincial lors de situations majeures, naturelles ou accidentelles, ou de manifestations d'importance.

De plus, elle coordonne certaines interventions policières qui touchent plus d'un service de police, notamment en matière de lutte contre le crime organisé. Elle assume un rôle de coordination lorsque plusieurs services de police sont appelés à intervenir ou lorsque l'intervention est réalisée à l'extérieur du Québec, conjointement avec des services de police étrangers.

Enfin, la Sûreté a le mandat de soutenir les services de police relativement à certains aspects de leurs activités. Elle gère ainsi le Centre de renseignements policiers du Québec, ainsi que diverses autres banques de données.

Organigramme

Voir annexe ci-joint

Sommaire des effectifs

	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Effectif régulier civil autorisé	1 304	1 310	(6)	(0,5)
Effectif total civil autorisé	1 421	1 427	(6)	(0,4)
Effectif policier autorisé	4 905	4 905	0	0,0
GRAND TOTAL	6 326	6 332	(6)	(0,1)
Répartition des effectifs				
Programme 02	2 563	2 569	(6)	(0,2)
Fonds des services de police	3 763	3 763	0	0,0
GRAND TOTAL	6 326	6 332	(6)	(0,1)



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Normand Proulx
598-4488

Cabinet du Directeur général
Pierre Henri
598-4488

Direction des communications
Michel Martin
596-3525

Direction des affaires internes
Martine Perreault
598-4900

Direction de l'audit et de l'évaluation
Benoit Poulin
390-8200

Service de l'audit interne
Richard Moffet
Service de l'évaluation des programmes
et de l'audit externe
Guy Léger

Surveillance du territoire
Régis Falardeau
598-4747

Direction du soutien à la gendarmerie
Yves Leblanc

Direction des mesures d'urgence
Jean Cowan

District (1)
Bas-Saint-Laurent
Madelaine
François Charpentier

District (3)
Capitale-Nationale-
Chaudières-Appalaches
Jacques Avoite

District (5)
Estrie
Donald Girgas

District (7)
Outaouais
Luc Lalleur

District (9)
Côte-Nord
Pierre Pihel

Service conseil et stratégies avec les
communautés locales
Mario Lacroix

Service de la sécurité des réseaux
de transport
Luc Pilon

Centre de suivi opérationnel
Denis Rioux

Service d'urgence -
Secteur Ouest
Louis Dutilleul (Intérim)

Service d'urgence -
Secteur Est
Jean-Yves Poirier

District (2)
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Michel Boudreau

District (4)
Mauricie-Centre-du-Québec
Yves Guay

District (6)
Montréal-Laval-
Laurentides-Lanaudière
Jacques Beaupré

District (8)
Abitibi-Témiscamingue-
Nord-du-Québec
Michel Perron

District (10)
Montérégie
Daniel Bouchier

Administration
Richard Deschênes
598-4545

Direction de l'emploi et du
placement
Gervais Garneau

Direction des relations
professionnelles
Guy Carignan

Direction des ressources
financières
Denis Lauzon

Direction des ressources
matérielles
Marrin Lévesque

Service de la dotation policière
Roger Charlier

Service du recrutement policier
Carole Cloutier

Service de la dotation civile et de la
planification de la main-d'oeuvre
André Girgas

Service de la gestion des
dossiers
du personnel
Bernard Blouin

Service de la rémunération globale
Nicole Pharaud

Service de la santé et de la
sécurité du travail
Richard Laliberté

Service des relations de travail
Daniel Cauchy

Service du budget
Thérèse Sauvageau (Intérim)

Service de la comptabilité
Denis Rivest

Service de la gestion des fournitures
Serge Lapinière

Service des immeubles
Daniel Huot

Service des transports
Michel Dumas

Service des télécommunications
Michel Dumas (Intérim)

Enquêtes criminelles
Steven Chabot
598-4422

Direction conseil
en enquêtes criminelles
Richard Toupin

Direction des renseignements criminels
Gary McConnell

Direction des services
d'enquêtes criminelles
Richard Bégin

Direction des services
de soutien aux enquêtes
Jean-Yves Sirois

Service des programmes spécialisés
en enquêtes
Stéphane Lacroix

Service de l'assistance opérationnelle en
enquêtes
Jean-Marie Arel

Service des projets de renseignements
criminels
Gervais Ouellet

Service de l'analyse et de la
documentation de l'information criminelle

Service des enquêtes sur
les crimes contre la personne
Martin Proulx

Service des enquêtes sur les crimes
environnementaux
Daniel Châttrand

Service de la lutte contre le terrorisme
Marcel Savard

Service des enquêtes
sur la criminalité fiscale
Pierre Beizez

Service des enquêtes sur le crime
organisé
Louis Flahie

Service de la coordination des projets
complets
Mario Laprise

Service de l'intervention tactique
Christian Gervais (Intérim)

Service de la surveillance physique
et de l'insertion
Claude Boulton

Service de l'analyse du comportement
Lino Maurizio

Direction des relations internationales
et du protocole
Claude Levac

Direction des ressources
informatiques
Mario Rancourt

Direction du développement
et de la formation
Suzanne Boucher (Intérim)

Direction de la protection
de l'état
Guy Colé

Affaires institutionnelles
Denis Fiset
598-4411

Service de la planification
et de l'administration
Roland Robitaille

Service aux usagers du CRPQ
Michel Gendron

Service du développement des projets
organisationnels
Daniel Senécal

Service de l'exploitation et
de l'infrastructure
Gérald L'Heureux

Service du soutien aux gestionnaires
et de l'équipe
Suzanne Chapin-Pépin

Service de la planification
et de la formation
Suzanne Boucher

Service de la diffusion de la formation
André Champagne

Service des renseignements de sécurité
Gregory Stevens

Service de la sécurité et de la protection
Pierre Duchaine

Service du contrôle des armes à feu
Guy Asselin

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	02 Sureté du Québec			
ÉLÉMENT:	01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens			
	02 Gestion interne et soutien			
RESPONSABLE:	M. Normand Proulx, directeur général			
Supercatégorie	Crédits 2005-2006	Crédits comparatifs 2004-2005	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
Rémunération	182 124,2	178 775,6	3 348,6	1,9
Fonctionnement	100 810,1	92 789,2	8 020,9	8,6
Affectation à un fonds spécial	188 194,0	181 088,7	7 105,3	3,9
Transfert				
Provision pour créances douteuses				
BUDGET DES DÉPENSES	471 128,3	452 653,5	18 474,8	4,1
Immobilisations	20 199,1	20 199,1	0,0	0,0
Prêts, placements et avances	10,0	10,0	0,0	0,0
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	20 209,1	20 209,1	0,0	0,0
Moins: Amortissement	(13 254,5)	(12 587,7)	(666,8)	5,3
TOTAL :	478 082,9	460 274,9	17 808,0	3,9
Effectif régulier autorisé	2 458	2 464	(6,0)	(0,2)
Effectif total autorisé	2 563	2 569	(6,0)	(0,2)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération: 3 348,6

- Enrichissement des mandats de la Sûreté et stabilisation des effectifs. 3 348,6

Fonctionnement: 8 020,9

- Augmentation principalement due à la hausse des coûts de l'essence, des loyers et des technologies de l'information. 8 020,9

Affectation à un fonds spécial: 7 105,3

- Mise à niveau des services requis par la Loi concernant l'organisation des services policiers. 7 105,3

Sous-total budget de dépenses 18 474,8

Amortissement: (666,8)

- Augmentation des dépenses d'amortissement (666,8)

Total des variations des crédits budgétaires 17 808,0

Identification	Titre
Programme	03-Organismes relevant du ministre
Élément	01-Régie des alcools, des courses et des jeux
Responsable	M. Denis Racicot, président

MANDAT

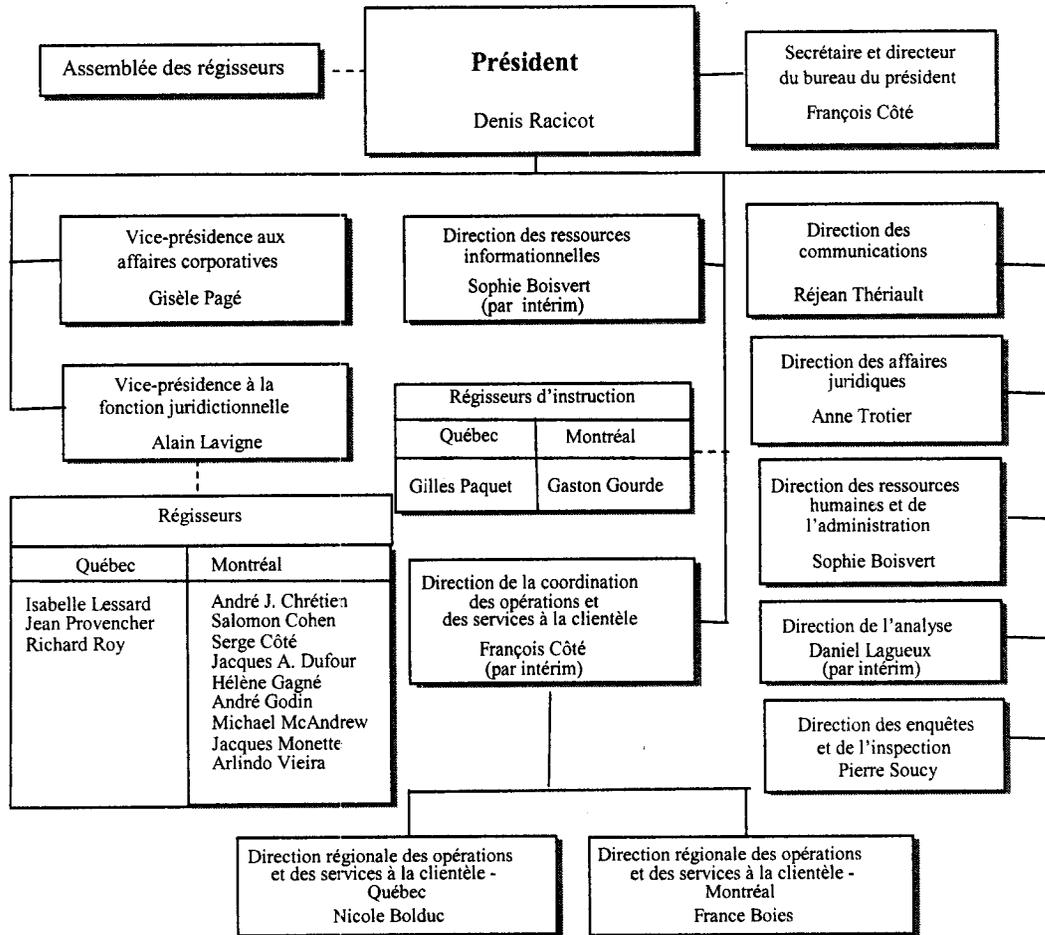
La Régie des alcools, des courses et des jeux (Régie) a été instituée en vertu de la *Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux* (L.R.Q., c. R-6.1). Elle est chargée de l'administration de la *Loi sur les courses*, de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, de la *Loi sur les permis d'alcool*, du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* et de la section III de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

La Régie surveille également l'application des règlements relatifs aux systèmes de loterie des casinos d'État et aux loteries vidéo, édictés en vertu de la *Loi sur la Société des loteries du Québec*. Enfin, elle fournit au ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les impacts sociaux et les mesures de sécurité que peuvent nécessiter les activités visées par ces lois ou ces règlements et peut tenir des consultations publiques à cette fin.

Dans la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions suivantes :

- délivrer, suspendre, annuler ou révoquer les permis, licences, autorisations et certificats d'immatriculation ou d'enregistrement prescrits sous le régime des lois dont l'administration lui est confiée, sous réserve du deuxième alinéa de l'article 34 de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement* (chapitre L-6);
- établir les conditions qui sont rattachées à ces permis, licences et autres autorisations et contrôler leur exploitation;
- régir et surveiller les courses de chevaux, l'élevage et l'entraînement des chevaux de course, l'exploitation des salles de paris sur les courses de chevaux et, si le gouvernement l'autorise, toute autre course;
- régir et surveiller les concours publicitaires, les appareils d'amusement, les loteries vidéo, les casinos d'État et les systèmes de loterie qui y sont exploités ainsi que, si le gouvernement l'autorise, les autres systèmes de loterie qui ne seraient pas exploités par la Société des loteries du Québec;
- veiller à la protection et à la sécurité du public lors des activités régies par la *Loi sur les courses* (chapitre C-72.1) ou la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*;
- régir les sports de combat pratiqués par des professionnels, préserver le bon renom de ces sports et veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes qui y participent ou y assistent soient assurées, sous réserve de l'article 46.2.7 de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (chapitre S-3.1);
- contrôler la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques ainsi que ceux concernant les activités régies par la *Loi sur les courses* ou la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Régisseurs	16	16		
Cadres	8	8		
Cadres juridiques	1	1		
Avocats et notaires	22	22		
Professionnels	25	25		
Techniciens	52	53	(1)	(2,0%)
Personnel de bureau	79	81	(2)	(2,5%)
Effectif régulier autorisé	204	207	(3)	(1,5%)
Effectif total autorisé	204	207	(3)	(1,5%)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>03-Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>01-Régie des alcools, des courses et des jeux</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Denis Racicot, président</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2005-2006</i>	<i>Crédits comparatifs 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	8 122,7	8 931,0	(808,3)	(9,1)
<i>Fonctionnement</i>	2 445,9	2 665,9	(220,0)	(8,3)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	10 568,6	11 596,9	(1 028,3)	(8,9)
<i>Immobilisations</i>	2 935,3	2 935,3		
<i>Prêts, placements et avances</i>	7,7	7,7		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	2 943,0	2 943,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	13 511,6	14 539,9	(1 028,3)	(7,1)
Effectif régulier autorisé	204	207	(3,0)	(1,4)
Effectif total autorisé	204	207	(3,0)	(1,4)

03.01 Régie des Alcools, des courses et des jeux

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération :

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	(236,0)	
<i>Crédits reportés 2003-2004 à 2004-2005</i>	<u>(572,3)</u>	(808,3)

Fonctionnement :

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(220,0)</u>	(220,0)
--	----------------	----------------

Total des variations budgétaires

(1 028,3)

Identification	Titre
Programme	03-Organismes relevant du ministre
Élément	02-Commission québécoise des libérations conditionnelles
Responsable	M. André Vincent, président

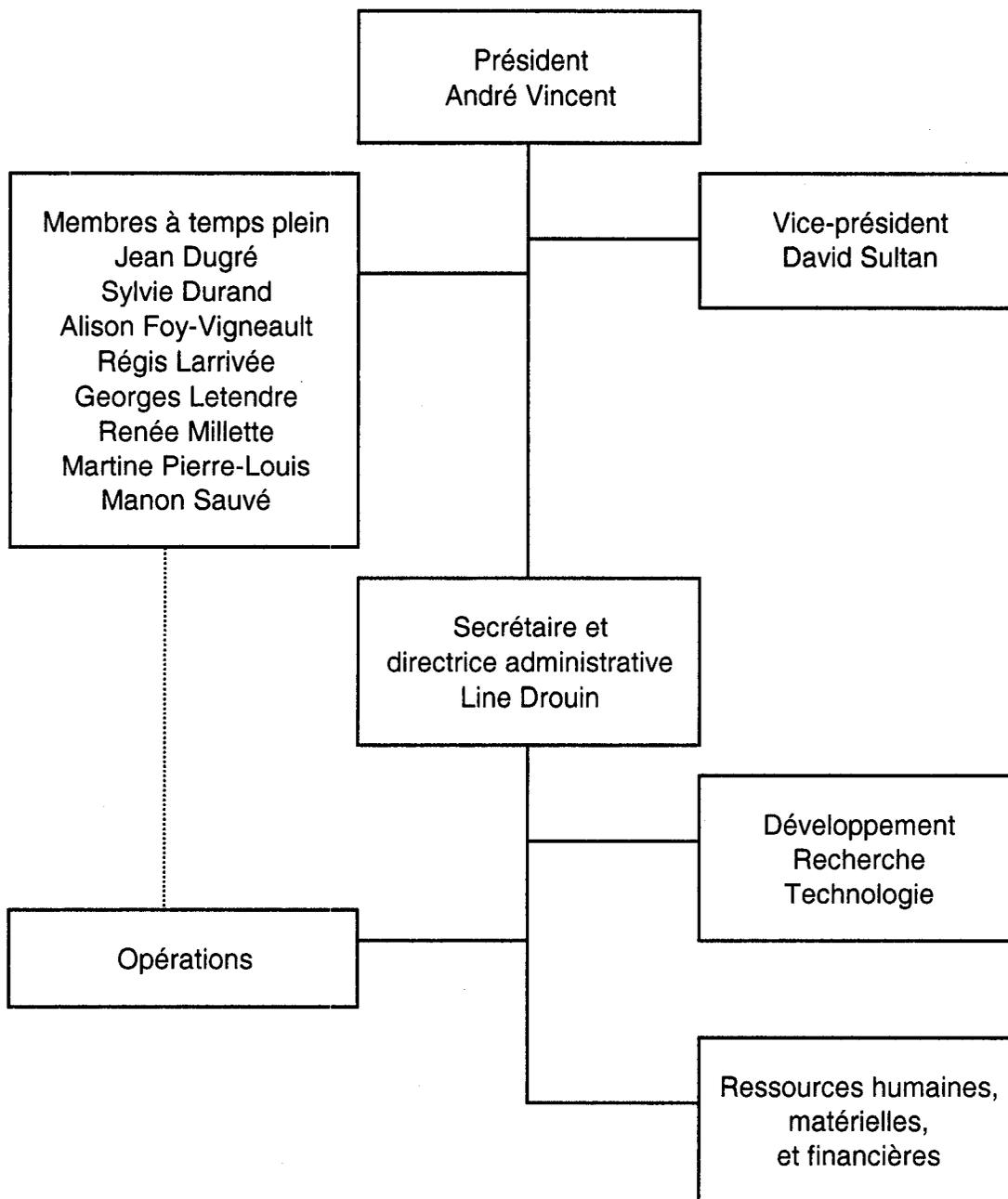
MANDAT

Créée en 1978, avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus et modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention* (L.R.Q., c. L-1.1), la Commission québécoise des libérations conditionnelles (Commission) décide en toute indépendance et impartialité, et avec la participation de la communauté, de la mise en liberté sous condition des personnes détenues dans les établissements du Québec. Elle contribue à la protection de la société de même qu'à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

La Commission est un tribunal d'origine législative, dont la compétence a été déléguée par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* C-44.6 (1992, c. 20). Cette compétence est limitée aux sentences de détention de moins de deux ans et d'au moins six mois relatives à une infraction à une loi ou à un statut fédéral.

Depuis le 1^{er} avril 2003, la *Loi concernant le système de justice pénale pour les jeunes*, confie à la Commission, la compétence en matière de libération conditionnelle sur les jeunes purgeant une peine spécifique de six mois à deux ans moins un jour dans un établissement de détention provincial. Elle exerce également cette compétence sur les jeunes condamnés à purger une peine applicable aux adultes pour la même période, soit dans un lieu de garde pour les jeunes, soit dans un établissement de détention provincial.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Commissaires	9	9		
Cadres	1	1		
Professionnels	8	9	(1)	(11,1)
Techniciens	1	2	(1)	(50,0)
Personnel de bureau	10	10		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	30	32	(2)	(6,3)
Effectif total autorisé	31	33	(2)	(6,1)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	03-Organismes relevant du ministre			
ÉLÉMENT:	02-Commission québécoise des libérations conditionnelles			
RESPONSABLE:	M. André Vincent, président			
Supercatégorie	Crédits 2005-2006	Crédits comparatifs 2004-2005	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
Rémunération	2 157,3	2 177,4	(20,1)	(0,9)
Fonctionnement	747,7	754,0	(6,3)	(,8)
Affectation à un fonds spécial				
Transfert				
Provision pour créances douteuses				
BUDGET DE DÉPENSES	2 905,0	2 931,4	(26,4)	(0,9)
Immobilisations	138,9	138,9		
Prêts, placements et avances	1,2	1,2		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	140,1	140,1		
Moins: Amortissement				
TOTAL :	3 045,1	3 071,5	(26,4)	(0,9)
Effectif régulier autorisé	30	32	(2)	(6,3)
Effectif total autorisé	31	33	(2)	(6,1)

DRF/160 (2005-2006)

03.02 Commission québécoise des libérations conditionnelles

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	(65,0)	
<i>Financement de nomination de commissaires à temps plein</i>	200,0	
<i>Crédits reportés de 2003-2004 à 2004-2005</i>	<u>(155,1)</u>	(20,1)

Fonctionnement :

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(6,3)</u>	(6,3)
--	--------------	--------------

Total des variations budgétaires

(26,4)

Identification	Titre
Programme	03-Organismes relevant du ministre
Élément	03-Bureau du coroner
Responsable	Madame Danielle Bellemare, coroner en chef

MANDAT

Le Bureau du coroner (Coroner) a pour mandat de rechercher, de façon indépendante et impartiale, les causes et les circonstances des décès autres que clairement naturels, de manière à contribuer au développement de mesures de protection de la vie humaine et à faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits et recours à la suite de ces décès.

Le coroner, conformément à la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès* (L.R.Q., c. R-0.2), procède à une investigation :

- lors de tout décès survenu dans des circonstances obscures ou violentes, tels un suicide, un accident ou un homicide;
- lorsque l'identité de la personne décédée est inconnue;
- lorsque le corps d'une personne décédée au Québec est transporté à l'extérieur du Québec;
- lorsque le corps d'une personne décédée à l'extérieur du Québec est transporté au Québec, si ce décès est survenu dans des circonstances obscures ou violentes ou si la cause médicale du décès est inconnue;
- lorsque le décès est survenu dans un des lieux suivants :
 - un centre de travail adapté pour personnes handicapées;
 - un centre de réadaptation;
 - un établissement de santé et de services sociaux alors que la personne décédée était sous garde;
 - un établissement de détention;
 - un pénitencier;
 - un poste de police;
 - un centre jeunesse;
 - une famille d'accueil;
 - une garderie.

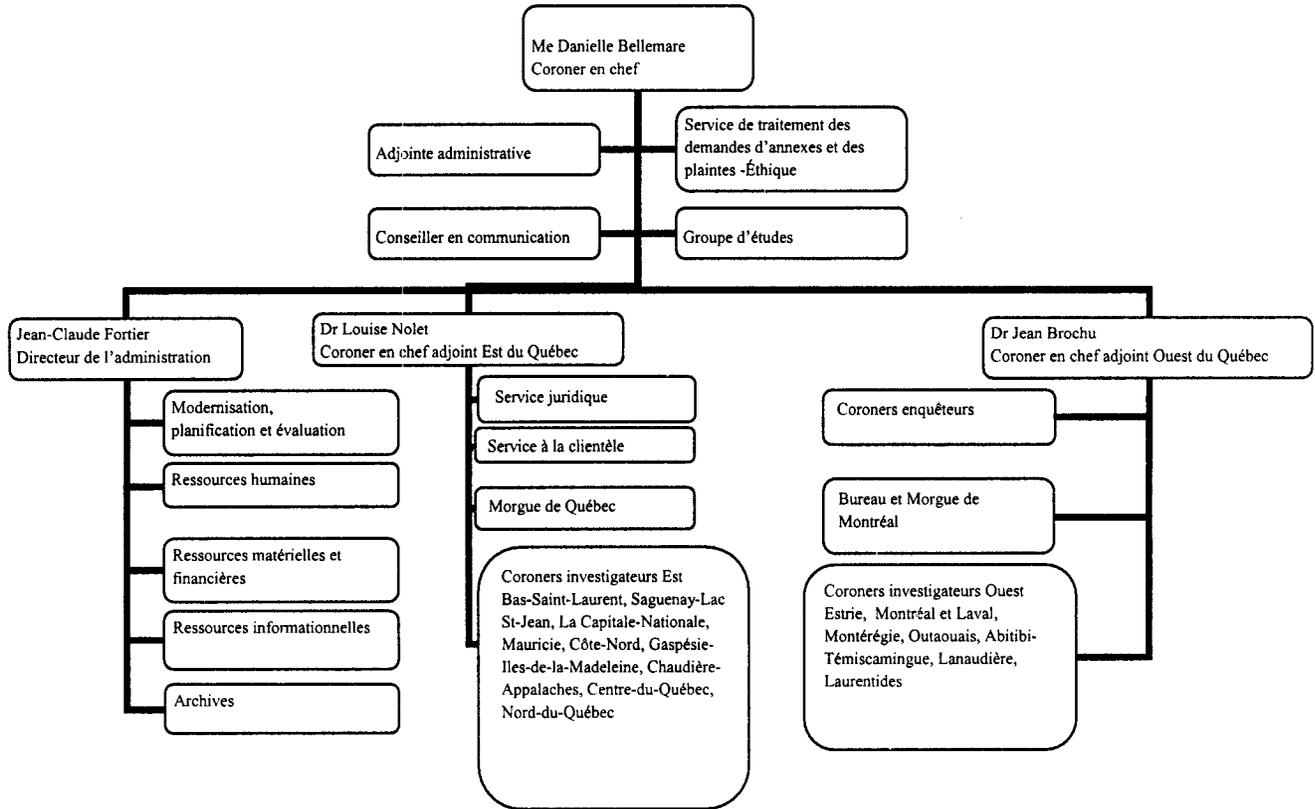
Une enquête publique, présidée par un coroner, peut être ordonnée si elle est jugée utile pour remplir le mandat du coroner.

Le Coroner contribue à la protection de la vie humaine en introduisant, à son rapport d'investigation ou d'enquête, des recommandations visant à éviter la répétition des causes du décès étudié. L'accès donné aux chercheurs à la banque de données et aux archives des coroners, selon les critères définis par la Loi, vise le même but.

Le Coroner facilite la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes affectées par un décès en rendant accessibles, selon les critères définis par la Loi, des copies conformes des rapports d'investigation ou d'enquête et des documents qui y sont annexés.

La diffusion de constats et de recommandations formulés dans des rapports d'investigation ou d'enquête permet d'informer le public sur la prévention des décès évitables.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Coroner en chef	1	1		
Coroners	13	13		
Cadres	3	3		
Professionnels	10	10		
Techniciens	3	3		
Personnel de bureau	14	14		
Agents de la paix				
Ouvriers	7	7		
Effectif régulier autorisé	51	51		
Effectif total autorisé	56	56		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>03-Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>03-Bureau du coroner</i>			
RESPONSABLE:	<i>Mme Danielle Bellemare, coroner en chef</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2005-2006</i>	<i>Crédits comparatifs 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	3 851,6	3 887,3	(35,7)	(0,9)
<i>Fonctionnement</i>	3 125,1	3 117,6	7,5	0,2
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
<i>BUDGET DE DÉPENSES</i>	6 976,7	7 004,9	(28,2)	(0,4)
<i>Immobilisations</i>	88,4	88,4		
<i>Prêts, placements et avances</i>	3,0	3,0		
<i>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</i>	91,4	91,4		
<i>Moins: Amortissement</i>				
<i>TOTAL :</i>	7 068,1	7 096,3	(28,2)	(0,4)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	51	51		
<i>Effectif total autorisé</i>	56	56		

03.03 Bureau du Coroner

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(35,7)</u>	(35,7)
--	---------------	--------

Fonctionnement :

<i>Réallocation entre éléments</i>	<u>7,5</u>	7,5
------------------------------------	------------	-----

Total des variations budgétaires	(28,2)
---	---------------

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	04 - Commissaire à la déontologie policière
Responsable	M. Claude Simard, Commissaire

MANDAT

En vertu de la *Loi sur la police* (L.Q., 2000, chapitre 12), le mandat du Commissaire à la déontologie policière (Commissaire) est de recevoir et d'examiner toute plainte, formulée par toute personne, relative à la conduite d'un policier, d'un constable spécial ou d'un contrôleur routier dans l'exercice de ses fonctions et pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers.

Pour s'acquitter de son mandat, le Commissaire assure les fonctions suivantes, sur la base des pouvoirs attribués par le législateur : examiner les plaintes pour en déterminer la recevabilité, concilier obligatoirement les parties à moins que, pour des motifs d'intérêt public, il décide d'enquêter sur la conduite d'un policier, d'un constable spécial ou d'un contrôleur routier, rejeter s'il y a lieu la plainte après enquête, citer le policier à comparaître devant le Comité de déontologie policière et enfin, le cas échéant, porter en appel les décisions de ce dernier.

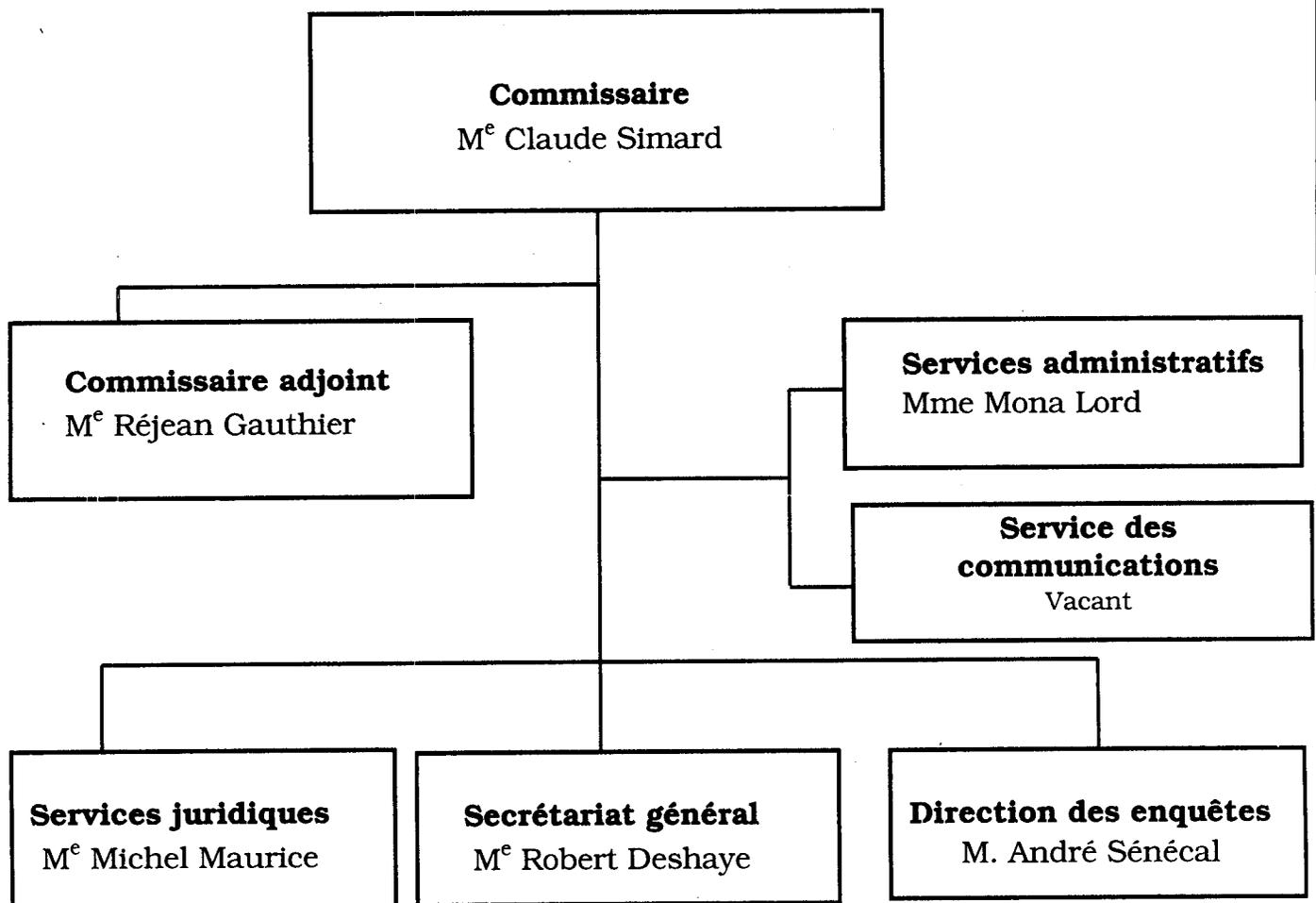
En outre, dans l'exercice de son mandat, le Commissaire doit notamment :

- veiller à l'application et au respect du Code de déontologie des policiers du Québec;
- prêter assistance à toute personne pour la formulation de sa plainte;
- informer le plaignant du processus de traitement des plaintes notamment de la procédure de la conciliation;
- saisir le corps de police approprié pour fins d'enquête criminelle lorsqu'il lui apparaît lors de l'analyse préliminaire de la plainte qu'une infraction criminelle peut avoir été commise;
- aviser par écrit le plaignant, le directeur et les policiers concernés de la réception de la plainte, des décisions prises en cours d'examen de ladite plainte et, s'il y a lieu, du progrès de l'enquête;
- informer le plaignant de son droit de faire réviser une décision refusant de traiter ou d'enquêter sur sa plainte ou rejetant celle-ci après enquête;
- citer un policier à comparaître lorsque le Comité de déontologie policière accueille la demande de révision d'un plaignant dont la plainte, après enquête, a été rejetée;
- attirer l'attention du ministre ou d'un directeur d'un corps de police sur les questions qu'il juge d'intérêt général en vue de remédier à des situations préjudiciables constatées dans l'exercice de ses fonctions ou prévenir leur répétition;
- exercer les autres fonctions que lui confie le ministre, notamment, lorsqu'il lui demande de tenir une enquête sur la conduite d'un policier pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.

Enfin, le Commissaire peut :

- communiquer au policier dont la conduite a fait l'objet d'une plainte des observations de nature à améliorer sa conduite professionnelle et à prévenir la violation du Code de déontologie des policiers du Québec;
- recommander au directeur d'un corps de police de soumettre un policier à une évaluation médicale ou à un stage de perfectionnement dans une institution de formation policière. Il peut également souligner à ce directeur la bonne conduite du policier comme il peut lui soumettre toute recommandation qu'il juge utile à l'application du Code de déontologie des policiers du Québec;
- transmettre, s'il y a lieu, le dossier au Procureur général, après enquête.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Commissaire	1	1		
Membre	1	1		
Cadres	2	2		
Professionnels	24	25	(1)	(4,0)
Techniciens	2	2		
Personnel de bureau	11	11		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	41	42	(1)	(2,4)
Effectif total autorisé	41	42	(1)	(2,4)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>03-Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>04-Commissaire à la déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Claude Simard, commissaire</i>			
Supercatégorie	Crédits 2005-2006	Crédits comparatifs 2004-2005	Augmentation (diminution) k\$ %	
<i>Rémunération</i>	2 392,1	2 421,5	(29,4)	(1,2)
<i>Fonctionnement</i>	388,1	370,6	17,5	4,7
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	2 780,2	2 792,1	(11,9)	(0,4)
<i>Immobilisations</i>	12,0	12,0		
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,0	1,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	13,0	13,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	2 793,2	2 805,1	(11,9)	(0,4)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	41	42	(1)	(2,4)
<i>Effectif total autorisé</i>	41	42	(1)	(2,4)

DRF/160 (2005-2006)

03.04 Commissaire à la déontologie policière

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	<u>(29,4)</u>	(29,4)
--	---------------	---------------

Fonctionnement :

<i>Réallocation entre éléments</i>	<u>17,5</u>	17,5
------------------------------------	-------------	-------------

Total des variations budgétaires

(11,9)

Identification	Titre
Programme	03 - Organismes relevant du ministre
Élément	05 - Comité de déontologie policière
Responsable	M. Mario Bilodeau, président

MANDAT

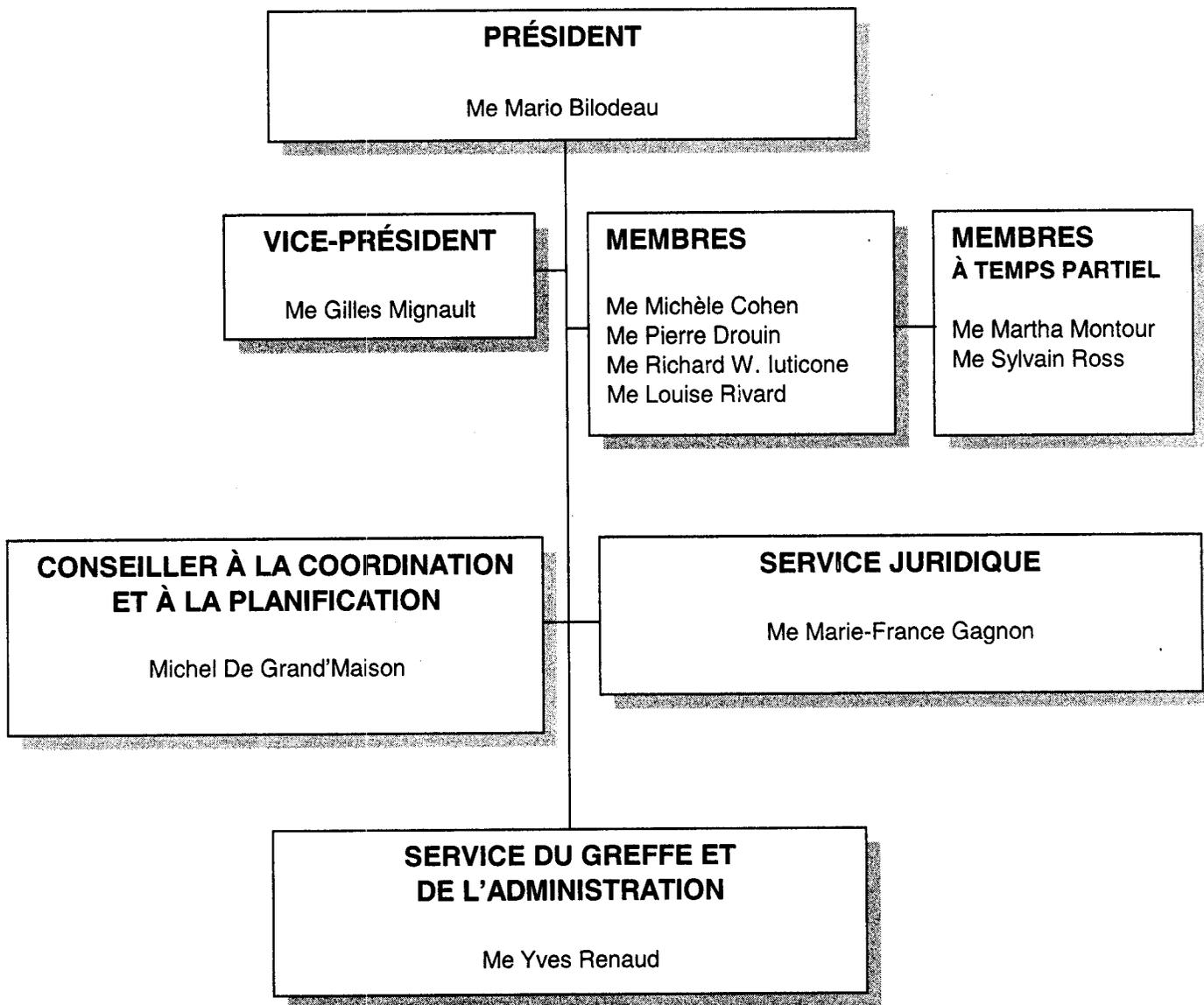
La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) institue le Comité de déontologie policière (Comité) et prévoit sa compétence, ses pouvoirs, ses devoirs ainsi que son organisation.

Le Comité est un tribunal administratif spécialisé qui a pour compétence exclusive de :

- réviser les décisions du Commissaire à la déontologie policière rejetant une plainte après enquête;
- connaître et disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière contre un policier, un contrôleur routier ou un constable spécial;
- imposer une sanction à un policier, à un contrôleur routier ou à un constable spécial ayant dérogé au Code de déontologie des policiers du Québec.

Dans l'exercice de sa compétence, le Comité tient une audience publique et rend une décision écrite et motivée.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2005-2006	Comparatif 2004-2005	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Membres	7	7		
Cadres				
Professionnels	3	3		
Techniciens	2	2		
Personnel de bureau	8	9	(1)	(11,1)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	21	22	(1)	(4,5)
Effectif total autorisé	21	22	(1)	(4,5)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>03-Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>05-Comité de déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Mario Bilodeau, président</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2005-2006</i>	<i>Crédits comparatifs 2004-2005</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	1 299,3	1 378,5	(79,2)	(5,7)
<i>Fonctionnement</i>	507,5	622,1	(114,6)	(18,4)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DE DÉPENSES	1 806,8	2 000,6	(193,8)	(9,7)
<i>Immobilisations</i>	6,8	6,8		
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,0	4,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,8	10,8		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	1 817,6	2 011,4	(193,8)	(9,6)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	21	22	(1)	(4,5)
<i>Effectif total autorisé</i>	21	22	(1)	(4,5)

03.05 Comité de déontologie policière

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPERCATÉGORIES (en milliers de dollars)

Rémunération:

<i>Diverses mesures de réduction de dépenses</i>	(25,6)	
<i>Crédits reportés de 2003-2004 à 2004-2005</i>	<u>(53,6)</u>	(79,2)

Fonctionnement :

<i>Réallocation entre éléments</i>	(25,0)	
<i>Crédits reportés de 2003-2004 à 2004-2005</i>	<u>(89,6)</u>	(114,6)

Total des variations budgétaires

(193,8)